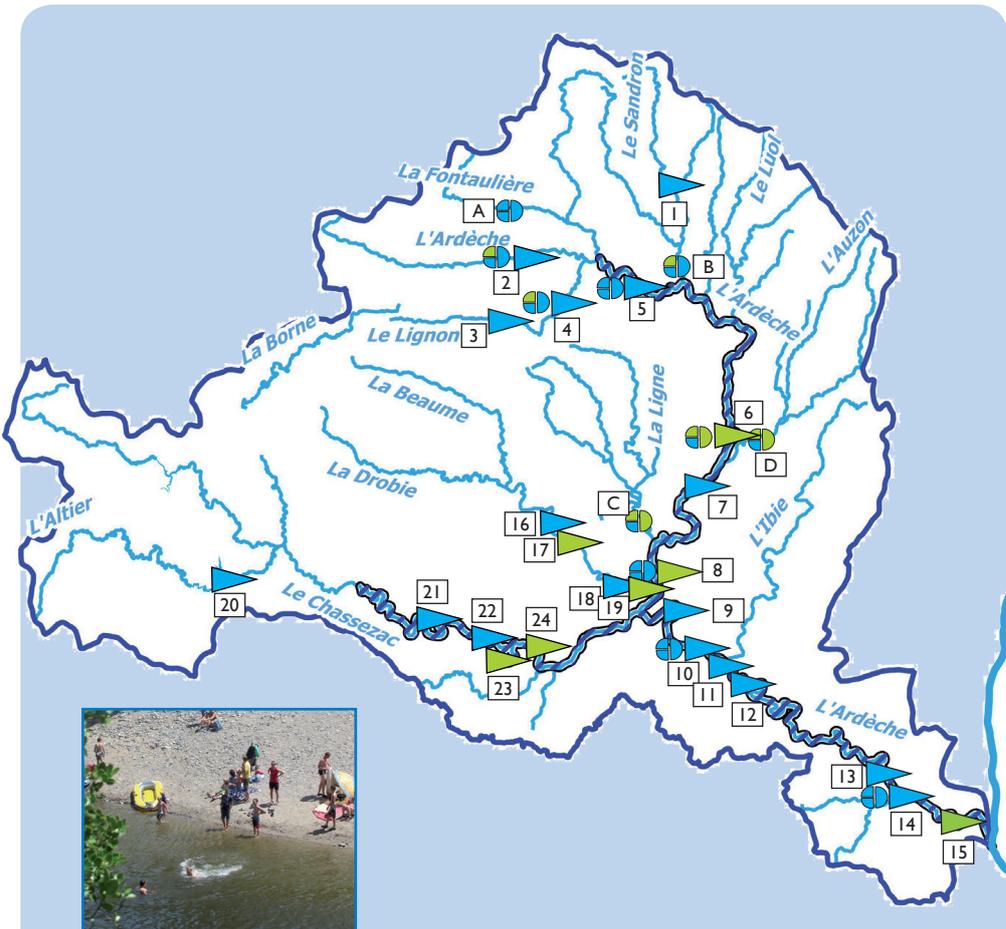


numéro du
29 juin 2015

Qualité de l'eau des rivières Ardeche, Beaume et Chassezac



Qualité des eaux de baignade :
Analyses réalisées par les ARS (Agences Régionales de la Santé) sur les sites de baignade publique déclarés :
résultats des prélèvements du 12, 17, 18 et 19 juin 2015

- bonne qualité
- qualité moyenne
- mauvaise qualité
- pas d'analyse sur cette campagne

(Directive européenne n°2006/7/CE du 15/02/2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade - mesure du niveau de contamination des eaux par les bactéries fécales entérocoque et e-coli).

Qualité physico chimique de la rivière :
Analyses réalisées par l'EPTB Ardeche Claire.
résultats des prélèvements du 24 et 25 juin 2015

très bon	
bon	
moyen	
médiocre	
mauvais	
pas d'analyse sur cette campagne	

(Circulaire DCE 2005/12 relative à la définition du « bon état » et à la constitution des référentiels pour les eaux douces de surface (cours d'eau, plans d'eau), en application de la directive européenne 2000/60/DCE du 23 octobre 2000).



Une bonne qualité des eaux de baignade sur les plages déclarées en ce début de saison

Tout l'été, pour assurer l'information des usagers sur les baignades du bassin versant de l'Ardeche, les collectivités ont mis en place un suivi très régulier de la qualité des eaux. Ainsi 1 à 2 analyses sont réalisées sur chaque site chaque semaine. Ces suivis ont commencé le 10 juin. Ils sont réalisés pour le compte des communes par les syndicats de rivière, en alternance avec les contrôles de l'Agence Régionale de la Santé.

Pour le bassin de l'Ardeche, les analyses de début de saison, indiquent une qualité des eaux de baignade conforme sur les sites suivis (2 à 6 prélèvements par site, effectués du 10 au 24 juin 2015).

Par précaution, les baignades ont été fermées préventivement du 12 au 15 juin, en raison des orages cévenols qui peuvent dégrader la qualité de l'eau. Depuis, la situation est revenue à la normale.

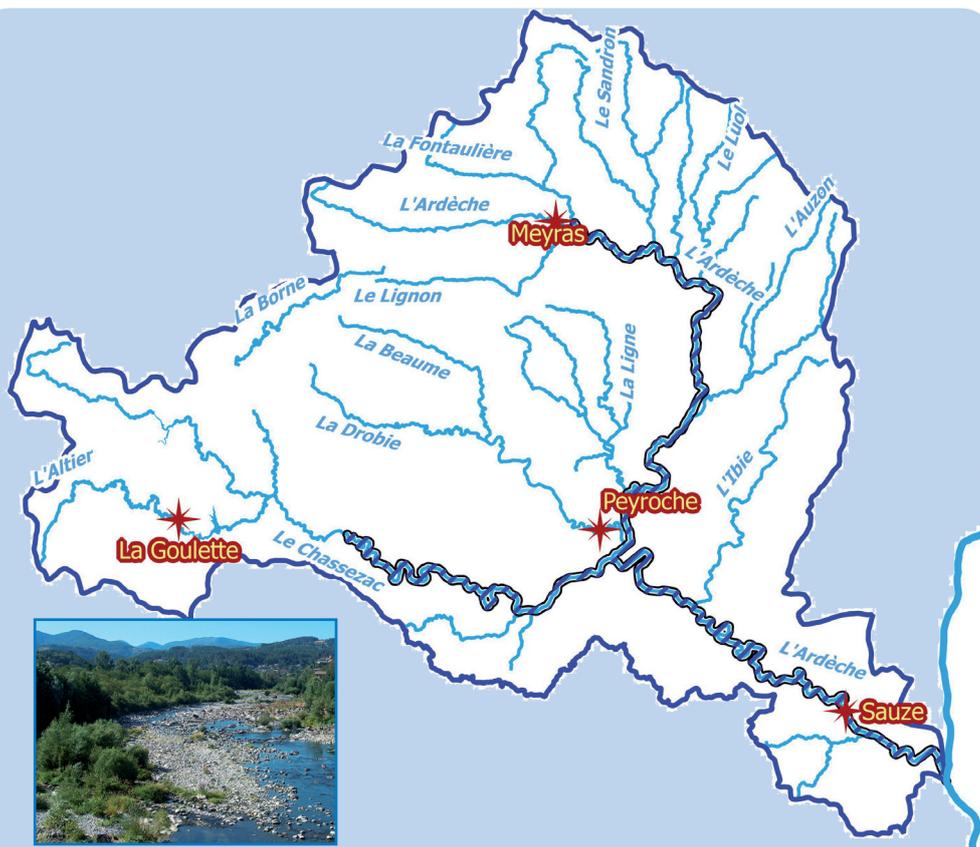
Pour le bassin de la Beaume, la surveillance régulière des baignades a montré une eau de qualité conforme et stable sur toute la période.

Pour le bassin du Chassezac, la surveillance régulière a permis aux communes de fermer temporairement (les 22 et 23 juin) les baignades du Pont de Gravière et du Nassier. Après un bref retour à la normale, un deuxième épisode de fermeture a eu lieu le 26 juin sur le site du Nassier. La qualité des eaux est restée bonne et stable sur les autres sites.

- Plages - bassin de l'Ardeche :**
- 1 - Plage du Pal - Antraigues
 - 2 - Pont du Diable - Thueyts
 - 3 - Plage communale - La Souche
 - 4 - La Turbine - Jaujac
 - 5 - Plage de Lalevade (le Goulet) - Lalevade
 - 6 - Plage du vieux pont - Vogüé
 - 7 - Plage du pont (la Reine) - Balazuc
 - 8 - Plage allée du stade - Ruoms
 - 9 - Plage site 1 - Sampzon
 - 10 - Plage aval du pont - Salavas
 - 11 - Les tunnels - Vallon Pont d'Arc
 - 12 - Plage du Pont d'Arc - Vallon Pont d'Arc
 - 13 - Plage de Sauze - St Martin d'Ardèche
 - 14 - Plage du Grain de Sel - St Martin d'Ardèche
 - 15 - Plage du Pont cassé - St Just d'Ardèche
- A - Le pont - Fontaulière - Montpezat
B - Amont confluence - Volane - Vals les bains
C - Charillac - Ligne - Chauzon
D - Auzon - St Germain
- Plages - bassin de la Beaume :**
- 16 - Plage du Petit Rocher - Joyeuse
 - 17 - La Tourasse - Rosière
 - 18 - Plage du village - Labeaume
 - 19 - Plage de Peyroche - St Alban Auriolles
- Plages - bassin du Chassezac :**
- 20 - Plan d'eau de Villefort - Villefort
 - 21 - Plage du Pont de Nassier - Chambonas/Les Salleles
 - 22 - Plage de Malpas Cornillon - Les Vans
 - 23 - Plage de Mazet - Berrias et Casteljalou
 - 24 - Plage de Chaulet - Berrias et Casteljalou

principaux cours d'eau
 portions de cours d'eau bénéficiant du soutien d'étiage

Quantité d'eau sur l'Ardèche, la Beaume et le Chassezac



En ce début d'été, les niveaux d'eau de nos rivières baissent rapidement comme habituellement à cette saison. L'été est une période où les milieux aquatiques sont fragiles et très fréquentés, et c'est aussi le moment où les besoins pour l'irrigation et la population, permanente et touristique, augmentent très fortement. Il est donc indispensable que chacun d'entre nous reste vigilant en adoptant des pratiques économes en eau pour conserver des rivières de bonne qualité.

La situation :

Après un automne 2014 très pluvieux (cumul de précipitations parfois supérieur à 2 m sur les Cévennes), le printemps 2015 a été très sec et très chaud. Les débits des cours d'eau ont ainsi atteint les niveaux d'alerte sécheresse début juin. Mais à la faveur des fortes précipitations de la seconde semaine de juin (environ 100 mm de précipitations), les cours d'eau et les nappes se sont rechargés. **On assiste actuellement à une nouvelle baisse des débits notamment sur les cours d'eau non soutenus jusqu'à atteindre à nouveau les seuils d'alerte.**

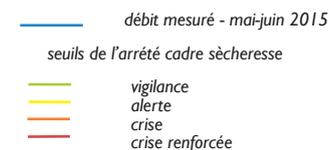
Réserves en eau et soutien d'étiage :

Les réserves en eau sont constituées : 10 Mm³ sont stockés pour l'axe Ardèche et 9.6Mm³ pour le Chassezac. Cela permet de maintenir les niveaux d'eau au dessus des seuils d'alerte et de compenser les prélèvements sur ces portions de rivière.

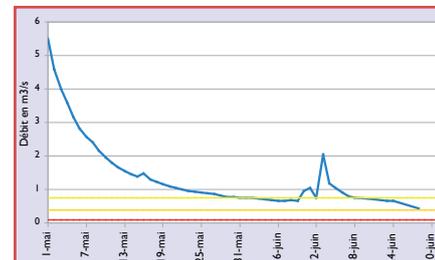
Arrêtés "sécheresse" :

Si la situation se maintient, un arrêté sécheresse sera pris sous peu par la Préfecture de l'Ardèche pour limiter les prélèvements sur les axes non soutenus. En Lozère, un arrêté du 26 juin 2015 a placé le haut bassin du Chassezac en état de vigilance.

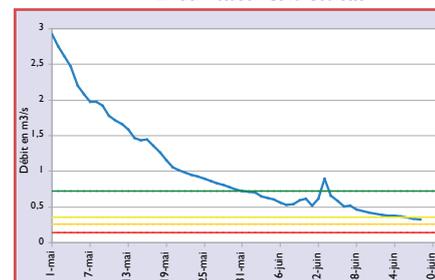
GRAPHIQUES : Evolution des niveaux d'eau



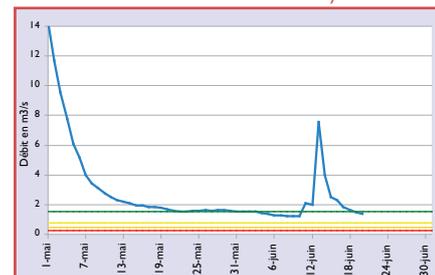
L'Ardèche non soutenue - station de Meyras (station de référence pour les arrêtés sécheresse)



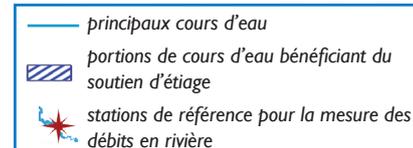
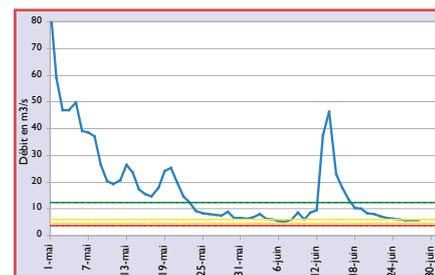
L'Altier - station de la Goulette



La Beaume - station de Peyroche



L'Ardèche soutenue - station de Sauze



Bulletin inf'eau de l'été 2015 : édité tous les 15 jours par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Ardèche Claire. 3 prochains n° : 3^{ème} sem. de juillet // 1^{ère} sem. août // 3^{ème} sem. août